

CONSEIL D'ADMINISTRATION

1^{re} séance du 23 octobre 2020, 19 heures
(par visioconférence)

Invités :

Mme	Sandra Boisse, membre parent
M.	Sylvain P. Caron, membre parent
Mme	Mélanie Shanks, membre parent
M.	Benoit Guilmain, membre parent
Mme	Kiléka Coulibaly, membre parent
M.	Pierre-Gérald Jean, membre du personnel enseignant
Mme	Isabelle Perreault, membre professionnel non enseignant
M.	Marc Benoit, membre du personnel de soutien
Mmes	Annie Bourgeois, membre du personnel d'encadrement
	Johanne Carmichael, direction d'établissement
MM.	Jean-Pierre Gauvin, membre de la communauté
	Julien Le Maux, membre de la communauté
Mmes	Alisha Wissanji, membre de la communauté
	Linda Cazale, membre de la communauté
M.	Étienne Lamy, membre de la communauté

Sont aussi présents :

M.	Robert Gendron, directeur général
M ^e	Jérôme Gariépy, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote
M ^e	Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
Mme	Maude Leclerc, analyste, Service du secrétariat général

Mot de la direction générale

M. Robert Gendron, directeur général, souhaite la bienvenue à tous à la première séance du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal. Il souligne la désignation des 15 membres dont les compétences et les expériences variées représenteront un atout indéniable pour le CSSDM et les remercie pour leur engagement dans la grande mission commune qu'est la réussite des élèves.

M. Gendron, présente ensuite M^e Jérôme Gariépy, le membre du personnel d'encadrement sans droit de vote qui a été désigné par ses pairs et qui pourra prendre part aux délibérations du Conseil d'administration.

Finalement, le directeur général souligne l'aboutissement du passage de commission scolaire à Centre de services scolaire et remercie celles et ceux qui ont assuré le succès de cette transition.

Assermentation des membres du Conseil d'administration

La secrétaire générale, M^e Ann-Sophie Verrier, procède à l'assermentation des 15 nouveaux membres du Conseil d'administration. Elle invite ces derniers à prêter serment en faisant la lecture de la déclaration prévue à cet effet.

1. Adoption de l'ordre du jour

Mme Sandra Boisse propose de remplacer le rapport CA-202010-05 par le document CA-202010-09 (déposé séance tenante).

La secrétaire générale, M^e Ann-Sophie Verrier mentionne aux membres du Conseil d'administration que le document déposé devrait être ajouté à l'ordre du jour dans la section des rapports décisionnels.

Il est proposé de retirer le rapport d'information CA-202010-05 et d'ajouter au point 5 de l'ordre du jour le rapport CA-202010-09.

Il est unanimement RÉSOLU de retirer le rapport d'information CA-202010-05 et d'ajouter au point 5 de l'ordre du jour le rapport CA-202010-09.

L'ordre du jour tel que modifié est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- CA-202010-01 Service du secrétariat général – nomination à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'administration du CSSDM
- 3- CA-202010-03 Service du secrétariat général – détermination de la durée du mandat des membres du premier conseil d'administration
- 4- CA-202010-04 Service du secrétariat général – désignation d'un représentant et de son substitut au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM)
- 5- CA-202010-09 Résolution visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire
- 6- Rapports d'information :
 - a) CA-202010-06 Code d'éthique et de déontologie applicable temporairement aux membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)
 - b) INF-CA-2020-01 Décret 1027-2020 concernant la rémunération des membres du conseil d'administration
- 7- Période réservée aux questions du public
- 8- Divers

2. Service du secrétariat général – nomination à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'administration du CSSDM

Document déposé : Rapport CA-202010-01 en date du 14 octobre 2020
de Mme Maude Leclerc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que lors de sa première séance, le Conseil d'administration du centre de services scolaire nomme un président et un vice-président parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève;

CONSIDÉRANT que le président dirige les séances du Conseil d'administration et qu'il y maintient l'ordre;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président, le vice-président en exerce les fonctions et les pouvoirs. En cas d'absence ou d'empêchement du vice-président, un autre membre siégeant au Conseil d'administration à titre de parent d'un élève désigné à cette fin par le Conseil d'administration exerce les fonctions et pouvoirs du président;

CONSIDÉRANT que le mandat du président et du vice-président prend fin en même temps que leur mandat en tant que membre du conseil d'administration du centre de services scolaire, sauf destitution par le vote d'au moins les deux tiers des membres du conseil;

Il est PROPOSÉ :

1° de NOMMER _____ au poste de présidence
du Conseil d'administration ;

2° de NOMMER _____ au poste de vice-présidence du Conseil
d'administration.

M. Marc Benoit propose de nommer M. Sylvain P. Caron à la présidence du Conseil d'administration.

M. Sylvain Caron refuse la nomination.

Mme Alisha Wissanji propose de nommer Mme Kiléka Coulibaly à la présidence du Conseil d'administration.

Mme Coulibaly refuse également la nomination.

M. Benoit Guilmain propose de nommer Mme Mélisandre Shanks à la présidence du Conseil d'administration.

Mme Shanks accepte la nomination.

Les membres du CA adopte à l'unanimité la nomination de Mme Mélisandre Shanks à la présidence du Conseil d'administration du CSSDM.

Mme Mélisandre Shanks propose de nommer M. Benoit Guilmain à la vice-présidence du Conseil d'administration.

Mme Annie Bourgeois propose de nommer Mme Sandra Boisse à la vice-présidence du Conseil d'administration.

Mme Boisse refuse la nomination.

M. Guilmain accepte la nomination.

Les membres du CA adopte à l'unanimité la nomination de M. Benoit Guilmain à la vice-présidence du Conseil d'administration du CSSDM.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER Mme Mélisandre Shanks au poste de présidence du Conseil d'administration;
- 2° de NOMMER M. Benoit Guilmain au poste de vice-présidence du Conseil d'administration.

3. Service du secrétariat général – détermination de la durée du mandat des membres du premier conseil d'administration

Document déposé : Rapport CA-202010-03 en date du 14 octobre 2020
de M^e Marie-Li Bélisle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'adoption, le 8 février 2020, de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (la Loi)*,

CONSIDÉRANT que depuis le 15 juin dernier, la Commission scolaire de Montréal est devenue le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le CSSDM est administré par un conseil d'administration composé de cinq membres parents d'un élève fréquentant un établissement relevant du CSSDM, de cinq membres du personnel du CSSDM et de cinq membres représentants de la communauté;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 25 de l'Annexe de la Loi, lors de la première séance du conseil d'administration, les membres doivent déterminer ceux qui, parmi eux, auront un mandat de deux ans (les mandats doivent être de deux ou trois dans chaque catégorie de membres);

CONSIDÉRANT que les autres membres du Conseil d'administration auront quant à eux un mandat de trois ans, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

Par conséquent, il est PROPOSÉ :

- de DÉTERMINER que les membres du Conseil d'administration suivants auront un mandat de deux ans :
 - Membres parents :
 - _____
 - _____
 - _____

- Membres du personnel :
 - Annie Bourgeois
 - Marc Benoit
 - Pierre-Gérald Jean

- Membres représentants de la communauté
 - Alisha Wissanji
 - Linda Cazale
 - Julien Le Maux

4. Service du secrétariat général – désignation d'un représentant et de son substitut au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM)

Document déposé : Rapport CA-202010-04 en date du 14 octobre 2020 de M^e Marie-Li Bélisle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Comité de gestion de la taxe scolaire de Montréal (CGTSIM) est un organisme public régit par la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

CONSIDÉRANT les fonctions attribuées au CGTSIM par la LIP, notamment celle de percevoir et d'imposer la taxe scolaire sur le territoire des cinq centres de services scolaires de l'île de Montréal et celle de répartir équitablement les revenus de placement du produit de la taxe scolaire entre ces centres de services;

CONSIDÉRANT que la LIP prévoit la désignation d'un représentant du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) au CGTSIM;

CONSIDÉRANT que ce représentant doit être désigné parmi les membres du Conseil d'administration y siégeant à titre de parent d'un élève ou de représentant de la communauté;

CONSIDÉRANT que le CSSDM peut désigner un autre membre de son conseil d'administration comme substitut pour siéger et voter à la place du membre désigné lorsque celui-ci est empêché de participer à une séance du CGTSIM;

CONSIDÉRANT qu'aucun membre du personnel du CSSDM ne peut être désigné comme représentant au CGTSIM;

CONSIDÉRANT que le Décret 1027-2020 du 7 octobre concernant l'allocation de présence et le remboursement des frais s'applique aux membres du CGTSIM, avec les adaptations nécessaires, sous réserve que le montant maximum de l'allocation soit de 2000 \$ par année pour le président et de 1000 \$ par année pour les autres membres;

Par conséquent, il est PROPOSÉ :

- 1^o de DÉSIGNER _____ à titre de représentant du Centre de services scolaire de Montréal au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal et de DÉSIGNER _____ à titre de substitut pour une durée d'une année.

Mme Linda Cazale propose de nommer M. Julien Le Maux à titre de représentant au CGTSIM.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Benoit Guilmain propose de nommer Mme Sandra Boisse à titre de représentante substitut au CGTSIM.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Par conséquent, il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DÉSIGNER M. Julien Le Maux à titre de représentant du Centre de services scolaire de Montréal au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal et de DÉSIGNER Mme Sandra Boisse à titre de substitut pour une durée d'une année.

5. Résolution visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire

Document déposé Rapport CA-202010-09 en date du 23 octobre 2020
séance tenante : de Mme Sandra Boisse concernant le sujet en référence

ATTENDU que, conformément à l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par règlement, déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs;

ATTENDU l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

ATTENDU que les articles 179 à 182 de la *Loi sur l'instruction publique* relatifs à la mise en place du comité exécutif ont été abrogés;

ATTENDU la nécessité de réviser les différents règlements de délégation de fonctions et de pouvoirs en vigueur, afin de tenir compte de ce changement législatif et du nouveau modèle de gouvernance;

ATTENDU les travaux en cours à cet effet et l'adoption prévue des nouveaux règlements de délégation de fonctions et de pouvoirs au cours de l'automne 2020;

ATTENDU qu'entre temps, il est requis de déléguer provisoirement au directeur général l'ensemble des fonctions et des pouvoirs qui étaient délégués au comité exécutif, afin de permettre la gestion efficace et le bon fonctionnement du Centre de services scolaire de Montréal;

Il est PROPOSÉ que :

Nonobstant toutes décisions antérieures incompatibles avec la présente résolution :

- 1° Le présent règlement modifie le *Règlement R2011-1 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs au Comité exécutif* (R2011-1) comme suit :

- i. Partout dans le règlement l'expression « Conseil des commissaires » est remplacée par « conseil d'administration »;

ii. Partout dans le règlement l'expression « Commission scolaire de Montréal » est remplacée par « Centre de services scolaire de Montréal »;

iii. Partout dans le règlement l'expression « comité exécutif » est remplacée par « directeur général »;

iv. Le paragraphe A des dispositions préliminaires est modifié comme suit :

A. Le présent règlement détermine les fonctions et les pouvoirs que le conseil d'administration délègue provisoirement au directeur général conformément à l'article 174 de la Loi sur l'instruction publique.

v. Le paragraphe E *in fine* des dispositions préliminaires est modifié comme suit :

E. [...] Le directeur général est tenu de faire rapport au conseil d'administration des actes posés dans l'exercice des droits, pouvoirs et obligations délégués.

2° Les articles XXXXXX sont abrogés, ou que les articles XXXXXX s'appliquent en faisant les modifications de concordances.

3° Le présent règlement entre en vigueur le 27 octobre 2020.

4° Il est également proposé de procéder à un travail collaboratif pour revoir, conformément à la loi, la prochaine délégation de pouvoirs, en procédant à la mise en place d'un comité d'orientation (qui pourrait être le Comité de gouvernance et d'éthique, élargit en comité de travail) qui pourra recevoir des propositions identifiant clairement les lieux de modifications des changements proposés et les impacts de ceux-ci dans la gouvernance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est donc **RÉSOLU** que :

Nonobstant toutes décisions antérieures incompatibles avec la présente résolution :

1° Le présent règlement modifie le *Règlement R2011-1 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs au Comité exécutif* (R2011-1) comme suit :

i. Partout dans le règlement l'expression « Conseil des commissaires » est remplacée par « conseil d'administration »;

ii. Partout dans le règlement l'expression « Commission scolaire de Montréal » est remplacée par « Centre de services scolaire de Montréal »;

iii. Partout dans le règlement l'expression « comité exécutif » est remplacée par « directeur général »;

iv. Le paragraphe A des dispositions préliminaires est modifié comme suit :

A. Le présent règlement détermine les fonctions et les pouvoirs que le conseil d'administration délègue provisoirement au directeur général conformément à l'article 174 de la Loi sur l'instruction publique.

v. Le paragraphe E *in fine* des dispositions préliminaires est modifié comme suit :

E. [...] Le directeur général est tenu de faire rapport au conseil d'administration des actes posés dans l'exercice des droits, pouvoirs et obligations délégués.

2° Les articles XXXXXX sont abrogés, ou que les articles XXXXXX s'appliquent en faisant les modifications de concordances.

3° Le présent règlement entre en vigueur le 27 octobre 2020.

4° Il est également proposé de procéder à un travail collaboratif pour revoir, conformément à la loi, la prochaine délégation de pouvoirs, en procédant à la mise en place d'un comité d'orientation (qui pourrait être le Comité de gouvernance et d'éthique, élargit en comité de travail) qui pourra recevoir des propositions identifiant clairement les lieux de modifications des changements proposés et les impacts de ceux-ci dans la gouvernance.

6. Rapports d'information :

- a) CA-202010-06 Code d'éthique et de déontologie applicable temporairement aux membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)
- b) INF-CA-2020-01 Décret 1027-2020 concernant la rémunération des membres du conseil d'administration

7. Période réservée aux questions du public

- a) M. Marc. Étienne Deslauriers

M. Marc. Étienne Deslauriers, président du Comité de parents du CSSDM, souligne la désignation des membres parents au Conseil d'administration ainsi que l'expertise que ces derniers apportent dans la gouvernance scolaire. Il félicite également Mme Mélisandre Shanks pour sa nomination à la présidence du CA et exprime sa volonté de travailler en collaboration avec l'administration dans les mois à venir.

8. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 20 h 20.

Secrétariat général – 17 décembre 2020